

Accessibilité et libre circulation : on peut faire mieux - Saint-Philbert-de-Grand-Lieu



Jeunes parents avec des poussettes, personnes âgées et surtout handicapées moteur : beaucoup de gens sont concernés par les problèmes de libre circulation ou d'accessibilité aux équipements publics et aux transports. Les difficultés résultent de lieux inadaptés, de défauts d'aménagement, mais aussi de gestes d'incivilité comme garer sa voiture sur un trottoir, ou encombrer un passage avec des poubelles ou des panneaux publicitaires.

La loi « handicap » du 11 février 2005 a donné dix ans pour mettre en conformité les bâtiments ouverts au public et les transports, afin de les rendre accessibles notamment aux personnes handicapées. À mi-parcours, l'Association des paralysés de France (APF) a décidé de faire une sorte d'état des lieux. « **Nous avons commencé par les grandes métropoles**, explique Jean-Pierre Blain, conseiller départemental de l'APF, référent pour le secteur de Grandlieu. **Petit à petit, nous allons l'étendre aux cités de moindre importance. Par exemple, sur les 9 communes de Grandlieu, nous avons noté que quatre ont déjà lancé un programme leur permettant de recenser les difficultés. Les actions concrètes devraient suivre.** »

L'association veut surtout profiter de cette étape pour faire passer un message sur la méthode. « **Pour obtenir les meilleurs résultats, il faut réunir un trio gagnant**, estime Jean-Pierre Blain. **La volonté de l'élu, la compétence du technicien et l'expérience des personnes qui se trouvent confrontées à ces difficultés. Nous sommes toujours partants pour travailler en amont, au sein de commissions communales ou extra-municipales. Et pas seulement dans l'intérêt des personnes handicapées. Un Pave (Plan d'accessibilité de la voirie et des équipements) est une occasion de réfléchir à la qualité de vie de l'ensemble des concitoyens.** »

Les représentants de l'APF ont des choses à dire. À Saint-Philbert, par exemple, sur les rues particulièrement étroites qui « **demanderaient plus de sens uniques** », le non-respect des règles de stationnement, le besoin d'endroits aménagés pour garer les poubelles, ou encore des incitations à revoir l'installation des boîtes aux lettres qui dépassent sur la voie publique... « **Autant d'aspects qui relèvent en fait d'une question unique : celle du vivre ensemble.** »